



PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR
« Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique »

APPEL A PROJETS RELATIFS A L'APPLICATION DES SCIENCES COMPORTEMENTALES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

1. Contexte et objectifs

Ces dernières années ont été marquées par **une progression de la prise en compte des enseignements des sciences comportementales dans la conception des politiques publiques**. Cette évolution témoigne d'une volonté d'ancrer plus encore l'action publique dans la connaissance du réel. Elle part de l'idée que la compréhension des mécanismes de décisions des individus et de la manière dont ils réagissent à ces politiques et les intègrent dans leurs comportements, permet de rendre les politiques publiques plus pertinentes et plus efficaces.

Diverses structures publiques, de tailles et d'ambitions variables, se sont structurées de par le monde autour de cette ambition. Les plus connues sont le BIT au Royaume-Uni, la SBST sous l'administration Obama ou l'agence BETA du gouvernement australien. Les pouvoirs publics français ont pour leur part investi ce champ avec un premier travail sur la promotion de la télédéclaration associant SGMAP et DGFIP, suivi d'une dizaine de projets traitant de politiques publiques diverses avec le constat que les efforts consentis étaient trop souvent freinés par un défaut de ressources et de savoir-faire dédiés. Le relai a été pris par la DITP, avec une volonté marquée d'accompagnement des administrations dans la prise en compte des opportunités offertes par ce type d'approche.

Cet appel à projets permettra de **déployer des projets comportementaux portant sur des politiques publiques emblématiques et structurantes en s'appuyant sur des expertises et des méthodes robustes**. Trois objectifs sont recherchés :

- obtenir des résultats concrets sur des thématiques d'action publique spécifiques en élargissant la gamme des leviers d'intervention utilisés ;
- enclencher au sein des administrations lauréates des dynamiques vertueuses les conduisant, à partir d'une expérimentation directe des approches comportementales, à se doter de ressources propres en ce domaines ;
- disposer d'un cadre méthodologique et de références permettant de franchir un cap dans la démarche de diffusion des sciences comportementales au sein de la sphère publique.

Les projets seront sélectionnés à partir de propositions d'amélioration des résultats de l'action publique formulées par les administrations. La DITP, accompagnée par un comité de suivi, se chargera de mettre en œuvre des partenariats avec des experts, afin de concevoir et de tester les solutions idoines.

2. Critères d'éligibilité des projets

Les projets soumis par les candidats devront répondre aux exigences suivantes pour être éligibles :

- Ils devront émaner d'administrations d'Etat ou opérateurs nationaux en charge de la mise en œuvre de politiques publiques à fort impact.
- Ils devront être portés par le ou les directeurs responsables des missions et programmes concernés. Ceux-ci seront nommément signataires des projets.

3. Critères de sélection des projets

Les projets soumis par les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants.

A. enjeu d'action publique emblématique

La politique publique ou le dispositif d'action publique abordés devront être caractérisés par de forts enjeux. Plus précisément, il s'agira de prioriser des thématiques :

- en **cohérence avec les axes stratégiques des feuilles de route ministérielles**
- présentant plus particulièrement **des bénéfices conjoints pour les citoyens et pour la puissance publique**

B. Présence avérée de freins comportementaux

L'intervention proposée devra principalement concerner le registre comportemental, avec comme point de départ **le constat étayé de l'existence de freins** (biais, habitudes, etc.) à l'impact d'une politique. Elle visera partant de là à **faire évoluer les comportements et les prises de décision des individus**.

Cette exigence tient à la nécessité de pouvoir **démontrer le plus objectivement possible l'efficacité spécifique des leviers comportementaux** (par opposition à d'autres formes d'actions touchant au contenu même des politiques publiques).

C. Dimension éthique

Une attention particulière sera accordée au cadrage éthique des projets proposés. Cette préoccupation est fondamentale s'agissant d'une démarche portée par les pouvoirs publics, avec un devoir d'exemplarité évident. Cela induit de :

- **privilégier des enjeux de politiques publiques où la notion d'intérêt général et de bien commun est clairement identifiée**
- prioriser des sujets où la problématique des administrations est de **faciliter un passage à l'acte des citoyens** (par opposition à des projets qui viseraient à faire évoluer des valeurs et des convictions)

Cette exigence éthique vaudra tout autant pour les objectifs recherchés que pour les méthodes mobilisées, qui devront faire l'objet d'une totale transparence (quitte à altérer leur efficacité). Cette transparence impliquera la mise à disposition publique de l'ensemble des travaux réalisés.

D. Définition et mesure d'indicateurs de performance

Les candidats devront fournir des premières **propositions d'indicateurs permettant de mesurer à terme l'efficacité de la démarche entreprise**. Ceux-ci dépendront de la nature de la thématique abordée et prendront les formes les plus pertinentes (indicateurs statistiques, financiers, qualitatifs, etc.). Des précisions devront également être apportées quant à la manière dont ces indicateurs seront concrètement mesurés. Il pourra s'agir par exemple de proposer des pistes de formats d'expérimentation.

A noter que les types de mesures envisagées devront tenir compte de l'objectif de réaliser des projets d'une durée maximale d'un an (délai courant à compter de la désignation des lauréats).

A noter également que le souhait de recourir aux sciences comportementales pour optimiser l'efficacité des politiques publiques participe également d'une volonté d'accroître leur efficacité. Si le but recherché n'est pas nécessairement d'aboutir à des réductions de coût immédiates, la logique sera néanmoins de pouvoir enclencher des effets vertueux et pérennes sur la dépense publique.

E. Mobilisation tangible et durable

Il est attendu des candidats un investissement tout au long des projets conduits. Celle-ci gagnera à être dès le départ incarnée par **des propositions concrètes**, par exemple en

termes de mise à disposition d'équipes ou de locaux. Elle devra surtout passer par **un engagement à être pleinement partie prenante des différentes étapes de travail** détaillées au chapitre 4 « Déroulé indicatif des projets ».

4. Déroulé indicatif des projets

La méthodologie des projets sera co-construite avec les lauréats et mise en œuvre avec des experts sélectionnés par la DITP. L'objectif sera de s'inscrire dans une logique favorisant la mise en place de politiques publiques s'appuyant sur un cadre scientifique robuste, visant à la fois à s'adapter au comportement réel des citoyens sans leur impact et à permettre une véritable mesure d'impact et d'efficacité.

A cette fin, devront être adressées les trois problématiques suivantes :

- la réalisation d'un diagnostic comportemental détaillé
- la génération et la production de solutions
- l'évaluation des solutions mises en œuvre

A. Un diagnostic comportemental détaillé

L'objectif sera de pouvoir partir d'une vue d'ensemble de la problématique abordée en termes d'enjeux, et plus particulièrement de freins et de leviers comportementaux. Ce travail d'objectivation initiale pourra être effectué au travers de plusieurs options :

- l'analyse et la valorisation des données existantes (revue de littérature, benchmark des initiatives nationales et internationales apparentées)
- la réalisation d'études ad hoc, à partir d'outils de collecte et d'analyse quantitatifs (questionnaires, classifications, statistiques...) et qualitatifs (entretiens, observations, réunions de groupes...)

Livrables attendus à l'issue de la phase (liste non exhaustive):

- Rapport de revue de littérature & de benchmark des initiatives similaires
- Données collectées (selon la forme adaptée au type de donnée)
- Rapports d'études

B. La génération et la production de solutions

Les leviers d'action potentiels identifiés auront vocation à être transformés en solutions concrètes, via notamment un travail d'idéation et de prototypage. Des compétences seront requises en ce domaine, avec par exemple l'apport de designers, permettant aussi bien la production d'objets concrets que la facilitation de processus créatifs.

Livrables attendus à l'issue de la phase (liste non exhaustive) :

- Présentation du/des prototypes ou de la solution proposée avec une analyse critique des bénéfices attendus et des risques associés
- Proposition de design expérimental permettant l'évaluation d'impact du prototype proposé

C. L'évaluation des solutions mises en œuvre

Cette phase de test devra être pensée dès le lancement du projet, avec un engagement à mettre en œuvre des protocoles d'expérimentation robustes et détaillés. L'idéal serait de proposer des formes d'essais randomisés contrôlés. Cet impératif suppose d'être au clair au plus tôt sur la disponibilité des données qui devront être évaluées.

Il implique également un engagement sur la production de livrables contenant des indicateurs factuels permettant d'apprécier l'efficacité de la démarche. La nature de ces indicateurs sera évidemment fonction des sujets traités. Ils pourront être par exemple statistiques, financiers ou plus qualitatifs, mais devront nécessairement faire l'objet d'une annonce en amont.

Livrables attendus à l'issue de la phase (liste non exhaustive) :

- Rapport décrivant la méthodologie et les résultats de l'expérimentation
- Rapport de synthèse global du projet

5. Financement des projets

Conformément à la décision du comité de pilotage de l'action « Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du PIA, **la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) conventionnera avec la DITP de gré à gré pour lui verser en amont du lancement des projets la somme de 1 million d'euros.**

La convention précisera l'emploi des fonds, les modalités de versement, de suivi et de restitution au cas où ce programme n'utiliserait pas l'ensemble des fonds alloués. **La DITP emploiera principalement les fonds pour commander les prestations d'accompagnement d'experts auprès de chacune des administrations qui auront été retenues à l'issue de l'appel à projets.** Elle pourra également, au besoin, en utiliser une part minimale (3% maximum) pour assurer l'organisation de points d'étapes collectifs regroupant les équipes projets constituées des candidats retenus et des experts.

Par ailleurs, la DITP conventionnera avec les candidats retenus à l'appel à projets pour préciser les engagements des parties dans le cadre de ce programme d'accompagnement, notamment les modalités de suivi et d'évaluation des prestations d'accompagnement et, plus largement, du programme.

Une fois les conventions validées, la DITP passera, par le biais de marchés dédiés (exemples : marché innovation de la DITP, marchés études du SIG), les commandes d'unités d'œuvres permettant, dans la limite de la dotation du programme, l'intervention d'experts auprès des administrations lauréates.

6. Gouvernance et suivi des projets

Un comité de suivi ad hoc aura pour mission de procéder à la sélection des projets financés et d'accompagner leur déroulement. Il sera composé de représentants de la DITP, de personnalités qualifiées issues du secteur de la recherche, extérieures aux projets présentés et d'un représentant du SGPI. Passée la désignation par le comité des lauréats, celui-ci se réunira trimestriellement afin d'assurer un suivi de l'avancée des travaux engagés et de l'utilisation des fonds alloués.

La DITP aura la charge du secrétariat opérationnel de l'ensemble de la démarche. Ce secrétariat, animé par l'équipe sciences comportementales de la DITP, pourra être sollicité en phase de préfiguration des projets. Il assurera sur la durée leur accompagnement, notamment en termes de conseil méthodologique.

La DITP assurera également une mission de valorisation des résultats obtenus.

7. Modalités pratiques

Les dossiers de candidature devront être déposés sous forme électronique à l'adresse sciencescomportementales.ditp@modernisation.gouv.fr avant la clôture de l'appel à projets, soit le jeudi 31 juillet 2018 au plus tard. Cette adresse peut également être utilisée pour toutes questions relatives à l'appel d'offres.

La présentation du projet devra permettre d'avoir une vision claire de la thématique de politique publique abordée et de répondre aux principaux points détaillés aux chapitres « Critères d'éligibilité des projets » et « Critères de sélection des projets ».

Le dossier de candidature, d'une longueur équivalente à 10 pages Word maximum, suivra la trame suivante :

Intitulé du projet

Résumé du projet en 10 lignes

I. Portage du projet

- *Administration(s) porteuse(s) (identité, missions, périmètre)*
- *Responsable(s) de projet (nom(s), fonction(s))*

II. Enjeux pour l'action publique

- *Cohérence avec les priorités d'actions gouvernementales et/ou ministérielles*
- *Bénéfices escomptés pour l'administration et les citoyens*

III. Identification de freins comportementaux

- *Éléments de diagnostic permettant d'apprécier en quoi la problématique est fonction de variables comportementales*

IV. Dimension éthique

- *Etat du consensus sur le sujet abordé*
- *Réflexions sur les méthodes envisagées pour faire évoluer les comportements et les risques associés*

V. Indicateurs de performance

- *Propositions d'indicateurs statistiques (financiers, qualitatifs de mesure de l'action entreprise)*
- *Éléments sur les formats d'expérimentation envisageables*

VI. Mobilisation tangible et durable

- *Engagements de moyens*

Une communication publique et une prise de contact avec les lauréats seront effectuées courant septembre 2018.